

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 17 MAI 2021, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, Denis Bourgault, François Potvin et Jocelyn Robert.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Vicky Fortin.

EST ABSENTE : Madame la conseillère Annie Vaillancourt.

---

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

---

2021-86

## REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 avril 2021, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois d'avril 2021
8. Autorisation de paiement - Facture supérieure à 25000\$
9. Adjudication de l'emprunt par billet au montant de 1 621 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt 410-2010, 469-2014, 471-2014, 482-2015, 470-2014
10. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 621 000 \$ qui sera réalisé le 25 mai 2021
11. Soumissions - Rapiéçage asphalte 2021
12. Soumissions - Béton de ciment 2021
13. Soumissions - Matériel granulaire 2021
14. Ministère des transports - Balayage de rues 2021 par le service des travaux publics
15. Renouvellement des contrats d'entretien ménager pour la bibliothèque et la caserne
16. Demande d'accès aux logements vacants de l'OMH Maria-Chapdelaine
17. Dépôt d'un projet au Programme d'infrastructure municipalité amie des aînés (PRIMADA)
18. Remplacement et déplacement d'une enseigne directionnelle - Centre Plein Vie
19. Autorisation d'installation d'une affiche pour le parc industriel Est
20. Autorisation de signature d'entente pour l'enseigne du parc industriel
21. Remplacement d'une enseigne le long de la Véloroute (PIIA)
22. Changement de statut d'un poste de brigadière
23. Officialisation d'embauche d'étudiants
24. Correspondance
25. Rapport des élus
26. Questions du public
27. Varia
28. Prochaine assemblée publique le 14 juin 2021
29. Levée de l'assemblée

---

## DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2021-87

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE  
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2021,  
AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 19 avril 2021, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 19 avril 2021, tel que déposé à la présente séance;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun

2021-88

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésion suivantes:

Grands Jardins	
Don (toilette chimique pour les usagers du site)	724.35 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: Mouvement Action Chômage Lac-Saint-Jean.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-89

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS  
D'AVRIL 2021 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois d'avril 2021 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois d'avril 2021 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois d'avril 2021, pour un montant de 467 163.38 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élue mandatée à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 04-2021

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-90

AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURE  
SUPÉRIEURE À 25000\$ :

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures supérieures à 25 000 \$ suivantes:

Date	Fournisseur	Description	Montant
2021-04-20	G. Lévesque Terrassement inc.	Contrat déneigement 2020-2021 (ECH-1 et ECH-3)	50 397.39 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-91

ADJUDICATION DE L'EMPRUNT PAR BILLET AU  
MONTANT DE 1 621 000 \$ EN VERTU DES  
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 410-2010, 469-2014,  
471-2014, 482-2015, 470-2014 :

ATTENDU que la Ville de Normandin a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique "Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal", des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 25 mai 2021, au montant de 1 621 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1- BANQUE ROYALE DU CANADA		
98 100 \$	1.60000 %	2022
100 100 \$	1.60000 %	2023
101 700 \$	1.60000 %	2024
103 600 \$	1.60000 %	2025
1 217 500 \$	1.60000 %	2026
Prix 100.00000		Coût réel: 1.60000 %

2- CAISSE POPULAIRE DES JARDINS DES PLAINES BORALES		
98 100 \$	1.65000 %	2022
100 100 \$	1.65000 %	2023
101 700 \$	1.65000 %	2024
103 600 \$	1.65000 %	2025
1 217 500 \$	1.65000 %	2026
Prix 100.00000		Coût réel: 1.65000 %

3- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
98 100 \$	0.50000 %	2022
100 100 \$	0.70000 %	2023
101 700 \$	1.00000 %	2024
103 600 \$	1.25000 %	2025
1 217 500 \$	1.55000 %	2026
Prix 98.70600		Coût réel: 1.77798 %

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Banque Royale du Canada est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
- b) Que la Ville de Normandin accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 25 mai 2021 au montant de 1 621 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 410-2010, 469-2014, 471-2014, 482-2015, 470-2014. Ces billets sont émis au prix de 100.00000 pour chaque 100.00 \$, valeur nominale des billets, échéant en série de cinq (5) ans.
- c) Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-92

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE  
COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN  
EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE  
1 621 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 25 MAI 2021 :

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Normandin souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 621 000 \$ qui sera réalisé le 25 mai 2021, réparti comme suit:

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
410-2010	83 800 \$
469-2014	316 200 \$
471-2014	92 500 \$
471-2014	536 400 \$
482-2015	530 600 \$
470-2014	61 500 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 410-2010, 469-2014, 471-2014, 482-2015 et 470-2014, la Ville de Normandin souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit:

1. les billets seront datés du 25 mai 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 mai et le 25 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le directeur des finances;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

2022	98 100 \$	
------	-----------	--

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2023	100 100 \$	
2024	101 700 \$	
2025	103 600 \$	
2026	105 300 \$	(à payer en 2026)
2026	1 112 200 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivants, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 410-2010, 469-2014, 471-2014, 482-2015 et 470-2014 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 25 mai 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-93

SOUMISSIONS - RAPIÉÇAGE ASPHALTE 2021 :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

<b>SOUSSIONNAIRE INVITÉ</b>	<b>PRIX* \$ / t.m. manuel</b>	<b>PRIX* \$ / t.m. mécanique</b>	<b>NOTES</b>
Asphalte 2BR	232 \$	205 \$	Conforme
B.R. Asphalte	225 \$	200 \$	Conforme

\*Les taxes sont exclues.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal accorde le contrat de rapiéçage d'asphalte pour la saison 2021 au plus bas soumissionnaire conforme, soit "B.R. Asphalte" au prix par tonne métrique de 225 \$ posé manuellement et 200 \$ posé mécaniquement, plus taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 15 avril 2021.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-94

SOUMISSIONS - BÉTON DE CIMENT 2021 :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

<b>SOUSSIONNAIRE INVITÉ</b>	<b>*PRIX \$ / m<sup>3</sup></b>	<b>NOTES</b>
Béton Carrière Itée (Béton Provincial)	203.22 \$	Conforme
Bétonnières Lac-St-Jean (Groupe Riverin)	210.98 \$	Conforme

\*Les taxes sont incluses.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal accorde le contrat de fourniture de béton de ciment pour la saison 2021 au plus bas soumissionnaire conforme, soit "Béton Carrière Itée" au prix de 203.22 \$ par m<sup>3</sup>, incluant les taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 29 avril 2021.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-95

SOUMISSIONS - MATÉRIEL GRANULAIRE 2021 :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

<b>SOUSSIONNAIRE INVITÉ</b>	<b>*PRIX UNITAIRE Concassé \$/t.m.</b>	<b>*PRIX UNITAIRE Sable \$/t.m.</b>	<b>NOTE</b>
Excavation Fernand Boilard	15.60 \$	5.80 \$	Conforme
G. Lévesque Terrassement	16.70 \$	6.99 \$	Conforme

\*Les taxes sont exclues.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal accorde le contrat de fourniture de matériel granulaire pour la saison 2021 au plus bas soumissionnaire conforme, soit "Excavation Fernand Boilard" au prix par tonne métrique pour le concassé de 15.60 \$ et 5.80 \$ pour le sable, plus les taxes, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 6 mai 2021.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-96

MINISTÈRE DES TRANSPORTS - BALAYAGE DE  
RUES 2021 PAR LE SERVICE DES TRAVAUX  
PUBLICS :

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports demande à la Ville de procéder au balayage mécanisé des artères sous leur juridiction (rue St-Cyrille et avenue du Rocher Est);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que le conseil municipal de Normandin autorise le service des travaux publics à réaliser les travaux de balayage requis par le ministère des Transports sur les parties urbaines de la rue St-Cyrille et de l'avenue du Rocher (route 169) sous juridiction provinciale, selon le contrat numéro 850987976.
- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer les documents nécessaires.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-97

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS  
D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR LA  
BIBLIOTHÈQUE ET LA CASERNE :

CONSIDÉRANT que les contrats d'entretien ménager pour la bibliothèque et la caserne se terminent le 31 mai 2021 et l'offre de renouvellement reçue;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

- a) Que les contrats d'entretien suivants soient accordés à madame Françoise Maltais, pour les trois prochaines années, débutant le 1<sup>er</sup> juin 2021 et se terminant le 31 mai 2024:
  - Pour l'immeuble occupé par la bibliothèque municipale, au 1156 avenue Valois, au coût de 500 \$ par mois;
  - Pour l'immeuble de la caserne de pompiers, au 1442 avenue du Rocher, au coût de 200 \$ par mois;

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

- b) Que toutes les autres clauses des contrats signés initialement en février 2005 pour l'entretien de la bibliothèque et en avril 2009 pour l'entretien de la caserne soient aussi reconduites par la présente.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-98

### DEMANDE D'ACCÈS AUX LOGEMENTS VACANTS DE L'OMH MARIA-CHAPDELAINE :

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a le mandat de gérer le parc de logements sociaux au Québec;

CONSIDÉRANT qu'afin de la soutenir dans sa gestion, des Offices municipaux d'habitation ont été constitués dans toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Maria-Chapdelaine (OMHMC) a été constitué et administre 280 logements à caractère social, dont 120 sont pour les personnes âgées et le reste sont de type logement familial;

CONSIDÉRANT que les municipalités où l'on inventorie de tels logements sont parties prenantes de cette gestion et en assument notamment 10 % du déficit annuel et le fait que plusieurs logements soient vacants augmente les frais d'entretien de la part des municipalités;

CONSIDÉRANT que plusieurs logements de l'OMHMC de catégorie famille sont vacants, et ce, malgré les efforts déployés par le personnel de l'organisme pour les louer;

CONSIDÉRANT que treize (13) logements de catégorie famille sont vacants pour les municipalités du GEANT, dont trois (3) à Normandin;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin est reconnue à titre de *municipalité attrayante* et qu'elle a adopté un plan et des mesures afin d'attirer et d'accueillir de nouvelles familles québécoises, mais aussi celles issues d'autres pays;

CONSIDÉRANT que, depuis plusieurs mois, les élus de la Ville de Normandin ont constaté une carence importante en matière de logements dans leur milieu et que, par ailleurs, ils ont également constaté que des logements à loyer modique de leur municipalité étaient vacants;

CONSIDÉRANT que, suite à une conversation avec le directeur général de l'OMHMC, le maire de la Ville de Normandin a été informé que plusieurs logements étaient également vacants dans les municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT que plusieurs entreprises du pays de Maria-Chapdelaine sont à la recherche de travailleurs, entre autres et notamment la main-d'oeuvre étrangère, et que celle-ci a beaucoup de difficultés à trouver un logement à la hauteur de sa capacité financière et de répondre à ses besoins;

CONSIDÉRANT les critères d'admissibilité édictés par le gouvernement du Québec ne permettent pas aux personnes immigrantes d'occuper ces logements en vertu du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 14 du *Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique* (chapitre S-8, r.1) adopté par l'Assemblée nationale en lien avec la *Loi sur la Société de l'habitation du Québec* (chapitre S-8, a. 86);

CONSIDÉRANT le nombre restreint de logements disponibles sur le territoire de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que la Ville de Normandin désire demander à l'OMH Maria-Chapdelaine la possibilité de donner accès à aux logements vacants pour les travailleurs étrangers, ainsi qu'à leur famille, s'il y a lieu.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

- b) Que la Ville de Normandin désire offrir cette possibilité aux nouveaux arrivants seulement si des logements sont disponibles et que la liste d'attente de famille admissible soit vide.
- c) Qu'il y ait possibilité d'utiliser les logements disponibles dans les municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine, s'il n'y a plus de disponibilité à Normandin.
- d) Qu'elle souhaite que l'OMH Maria-Chapdelaine puisse intervenir auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et du député de la circonscription de Roberval afin d'implanter un projet pilote dans notre secteur afin d'autoriser ce type de demande.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2021-99

DÉPÔT D'UN PROJET AU PROGRAMME  
D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALITÉ AMIE DES  
AÎNÉS (PRIMADA) :

CONSIDÉRANT le projet consistant à rendre pleinement accessible le centre communautaire pour les personnes à mobilité réduite en installant deux (2) portes automatiques;

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs de notre politique familles et aînés 2020-2024 et d'augmenter le nombre de bâtiments publics accessibles à Normandin;

CONSIDÉRANT que le centre communautaire est muni d'un ascenseur et de porte avec électro-aimant entre les escaliers et la partie grande salle, mais qu'il est très difficile aux personnes à mobilité réduite d'y accéder;

CONSIDÉRANT que le projet est évalué à moins de 7 000 \$ et que la subvention peut s'élever à 50 % du montant;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le conseil municipal de Normandin autorise le dépôt de la demande d'aide financière au Programme d'infrastructure municipalité amie des aînés (PRIMADA), dans le cadre du projet d'installation de deux (2) portes automatiques au centre communautaire.
- b) Que la Ville a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent.
- c) Que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée, ainsi que tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.
- c) Que monsieur Éric Bhérier, directeur des loisirs et de la culture soit autorisé à signer tout document nécessaire au dépôt de la demande pour et au nom de la Ville.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2021-100

REPLACEMENT ET DÉPLACEMENT D'UNE  
ENSEIGNE DIRECTIONNELLE - CENTRE PLEIN  
VIE :

CONSIDÉRANT que l'affiche est présentement située à un emplacement non autorisé par le ministère des Transports;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle affiche était requise;

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme a émis ses recommandations en lien avec la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil municipal autorise l'emplacement désigné par le service d'urbanisme pour l'implantation de la nouvelle affiche du Centre Plein Vie.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2021-101

AUTORISATION D'INSTALLATION D'UNE  
AFFICHE POUR LE PARC INDUSTRIEL EST :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin et la MRC Maria-Chapdelaine ont procédé au développement d'un parc industriel local et régional à l'extérieur du réseau routier supérieur;

CONSIDÉRANT qu'afin de favoriser le développement de celui-ci et des entreprises qui y sont situées, il s'est avéré nécessaire d'implanter une enseigne directionnelle identifiant les entreprises;

CONSIDÉRANT que l'enseigne doit recevoir l'approbation du conseil, étant donné qu'elle sera située hors du site qu'elle dessert;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a donné son accord pour l'implantation de l'enseigne qui sera située au coin de la rue St-Cyrille et de l'avenue des Bassins;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil municipal autorise le projet d'implantation d'une enseigne d'identification collective municipale située au coin droit de la route 169 et de l'avenue des Bassins, dans l'emprise municipale.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2021-102

AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE  
POUR L'ENSEIGNE DU PARC INDUSTRIEL :

CONSIDÉRANT le développement du parc industriel Est;

CONSIDÉRANT le projet d'installation d'une enseigne pour y indiquer les entreprises présentes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une entente qui confirme les modalités d'affichage;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil municipal de Normandin autorise la signature d'un protocole d'entente avec les entreprises intéressées à être affichée sur l'enseigne qui sera installée à l'entrée du parc industriel Est.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2021-103

**REPLACEMENT D'UNE ENSEIGNE LE LONG  
DE LA VÉLOROUTE (PIIA) :**

CONSIDÉRANT la demande de permis pour le remplacement d'une enseigne murale du bâtiment situé au 1464, de l'avenue du Rocher;

CONSIDÉRANT qu'au règlement de zonage, toute implantation d'enseigne en bordure de la Véloroute des Bleuets doit obtenir un avis du comité consultatif en urbanisme, ainsi qu'une résolution municipale (*Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale 430-2011, article 1.3*);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil municipal de Normandin accepte cette demande et autorise l'inspectrice en bâtiment et environnement à procéder à l'émission du permis requis.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-104

**CHANGEMENT DE STATUT D'UN POSTE DE  
BRIGADIÈRE :**

CONSIDÉRANT que suite au départ d'une brigadière, Madame Sonia Savard, brigadière remplaçante, accepte de prendre le poste de dix (10) heures par semaine;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil municipal entérine le changement de statut de Madame Sonia Savard, de brigadière remplaçante à brigadière dix (10) heures semaines et lui octroi par le fait même le poste.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-105

**OFFICIALIZATION  
D'ÉTUDIANTS :** **D'EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT que les postes étudiants d'animateurs de camp de jour ont été ouverts pour la saison estivale 2021, ainsi que deux postes de préposé(e)s à l'entretien paysager et un poste de préposé(e) à l'accueil de la Chute à l'Ours;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont permis d'évaluer les candidats qui avaient postulé pour ces postes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner les engagements des candidats retenus par le comité du personnel;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal entérine l'engagement des étudiants suivants à la Ville de Normandin aux dates de début d'emplois mentionnés ci-bas et selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur:

<b>NOM</b>	<b>POSTE</b>	<b>DÉBUT</b>
Mélanie Turcotte	Animatrice de camp de jour	14 juin 2021

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Mélissa Turcotte	Animatrice de camp de jour	14 juin 2021
Justine Cloutier	Animatrice de camp de jour	14 juin 2021
Laura-Anne Painchaud	Animatrice de camp de jour	14 juin 2021
Laura-Li Gilbert	Préposée à l'entretien paysager	25 mai 2021
Théodore Doucet-Perreault	Préposé à l'entretien paysager	21 juin 2021
Gabriel Le Nivet	Préposé à l'accueil Chute à l'Ours	14 juin 2021

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-106

CORRESPONDANCE :

La Mutuelle des municipalités du Québec; OBJET: Part de ristourne 2020 pour Normandin s'élevant à 1 788 \$.

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Étant donné la tenue de l'assemblée en huis clos, il n'y a pas de question.

VARIA :

Monsieur le maire Mario Fortin revient sur l'annonce publique faite qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections et remercie les gens de leur confiance.

Monsieur le conseiller Jocelyn Robert annonce qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections.

Monsieur le conseiller François Potvin annonce qu'il sollicitera un autre mandat à titre de conseiller aux prochaines élections.

Madame la conseillère Marie-Lou Darveau annonce qu'elle sollicitera également un autre (et dernier) mandat à titre de conseillère aux prochaines élections.

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 14 JUIN  
2021 :

2021-107

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 51.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

\_\_\_\_\_  
Mario Fortin, maire

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

---

Vicky Fortin, adjointe à la direction  
Assistante-greffière